

## Mise à mort des DUT et dévalorisation des licences professionnelles

Frédérique Vidal, ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, a décidé **de réformer le Diplôme Universitaire Technologique (DUT) et la Licence Professionnelle** à la rentrée 2020. **Solidaires étudiant-e-s a pu se procurer le projet d'arrêté** qui programme la fin des DUT et licences pro telles que nous les connaissons. Il **dévalorisera les diplômes, démantèlera les droits étudiants**, dégradera les conditions de travail des personnels et **accroîtra la soumission** de l'Enseignement Supérieur aux intérêts privés.

Actuellement le DUT est un diplôme bac+2 permettant d'accéder aux écoles d'ingénieur, de poursuivre en licence ou en licence professionnelle. Dorénavant le DUT ne sera plus qu'un diplôme intermédiaire au sein des IUT délivré sur demande de l'étudiant-e. La formation de base sera **la licence pro, renommée Bachelor Universitaire Technologique (BUT)** et n'ouvrira pas le droit à une poursuite d'étude en Master, comme le prévoyait pourtant la loi sur la sélection en Master de 2016.

Avec cette réforme, **le gouvernement sabre un tiers des heures de cours par an** ! L'actuel DUT comportait de 810 à 900 heures de cours par an (1 620 ou 1 800 en 2 ans) ; les nouveaux BUT n'en compteront qu'entre 600 et 670 (de 1800 à 2000 en 3 ans). Pire encore : **un quart des enseignements restant pourront s'effectuer en autonomie ou à distance**. Comme si cela ne suffisait pas, **le seuil minimum de volume horaire d'enseignement est intégralement supprimé pour les BUT effectués en dehors d'un IUT**. Par conséquent la qualité des enseignements en licences pro et IUT se détériorera fortement, compromettant les poursuites d'étude et la reconnaissance des diplômes par les employeurs.

Ce n'est pas tout. Pour se conformer à la loi ORE de 2018, les rectorats fixeront désormais les capacités d'accueil des IUT et les augmenteront très probablement... à moyens constants. Cela, afin de trouver une affectation à l'ensemble des candidat.e.s issu.e.s de bac technologiques et professionnels que Parcoursup évince de l'enseignement supérieur. Par conséquent, les IUT seront obligés de **réduire les heures de cours** en présence d'un enseignant ! L'arrêté impose 50 % de bachelier-e-s technologiques en BUT parmi les admis-e-s., **au détriment des autres candidat-e-s**, notamment issu-e-s des bacs professionnels et généraux au profil atypique. Le taux de réussite est fixé par l'arrêté à 70 %. **Solidaires étudiant-e-s dénonce ce quota absurde qui déconnecte complètement l'attribution du diplôme du travail académique des futurs diplômé-e-s.**

**Ce projet démantèle les droits étudiants sur le modèle de la licence 2018** via la disparition des notions d'année et de semestre. Ces nouvelles licences pro se composeront de blocs de compétences, **supprimant la compensation entre matières et semestres**. En cas d'échec dans un bloc, l'IUT pourra éjecter l'étudiant-e : **le droit de redoublement disparaît**. De plus, les étudiant-e-s signeront un contrat pédagogique individuel : en fonction de celui-ci, **les mêmes diplômes n'auront plus les mêmes programmes et les étudiant-e-s n'auront plus les mêmes droits.**

Enfin, l'arrêté impose que 25 % du volume d'enseignement soit assuré par les entreprises, qui composeront désormais également 25% des jurys. Cela permettra au patronat de s'immiscer encore plus dans les formations. En parallèle, il ressort de l'arrêté que les programmes nationaux en IUT ne s'appliqueront plus qu'aux deux tiers du volume d'enseignement et que leur caractère prescriptif s'affaiblirait. Le gouvernement cède donc ici au souhait du **patronat de disposer d'une main d'œuvre attachée spécifiquement à un bassin d'emploi**. Ce faisant, il crée des diplômes locaux peu utilisables en-dehors de leur lieu d'obtention.

**Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttés, s'oppose à ce projet de réforme des DUT et de la Licence Professionnelle et rappelle son attachement à un Enseignement Supérieur de qualité, gratuit, accessible à tou-te-s, libre de tout intérêt privé et garantissant l'égalité des droits entre les étudiant-e-s.**

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)

**Solidaires**  
**étudiant-e-s**  
syndicats de luttés